



validité contrainte urssaf

Par **Celse**, le **26/12/2019** à **15:28**

Je suis travailleur indépendant.

L'URSSAF m'adresse une contrainte avec un siret erroné.

Une contestation à ce titre est-elle recevable ?

[quote]

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]

Par **Visiteur**, le **26/12/2019** à **21:36**

BONSOIR

Merci de respecter les CGU du site, qui préconisent des formules de politesse.

Personnellement, je vous conseillerais de contacter l'URSSAF dont vous dépendez, en leur indiquant tous les éléments nécessaires afin qu'ils puissent rectifier cette erreur de numéro de SIRET.

Si vous contestez la contrainte, voir ce dossier...

<https://www.LEGAVOX.fr/blog/maitre-joan-dray>